

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt juin, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DUMAS, Maire.

Tous les Conseillers étaient présents, à l'exception de :

- Mr Jérôme CUENOT qui a donné pouvoir à Mr André VADOT
- Mme Joëlle MORIN qui a donné pouvoir à Mr Sylvain DUMAS
- Mr OUCHEM Fathi qui a donné pouvoir à Mr Nicolas RENAUD-BEZOT

1. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Stéphane DENIZOT est nommé secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 mai 2014

Monsieur Stéphane DENIZOT donne lecture du procès verbal de la réunion du 16 mai 2014, celui-ci n'appelant aucune observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité.

3. FINANCES – Décisions modificatives

Décisions modificatives en fonctionnement et investissement (délibérations)

Madame Céline GARNIER informe les Conseillers de la nécessité de procéder à deux transferts de crédits :

Section fonctionnement :

- 1764 € du compte 022 (dépenses imprévues en fonctionnement) au compte 61522 (entretien de bâtiments)

Section d'investissement :

- 2000 € du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 2188 (autres immobilisations corporelles)

Après une présentation détaillée, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces décisions modificatives.

4- ELECTIONS SENATORIALES : Désignation des délégués et des suppléants

Monsieur DUMAS rappelle qu'auront lieu le dimanche 28 septembre 2014 les élections sénatoriales. Lors de ces élections voteront, afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune désignés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est appelé à désigner 3 délégués et 3 suppléants. Ceux-ci sont élus successivement au scrutin majoritaire à deux tours. Les résultats, après vote sont les suivants :

Sont nommés délégués : Sylvain DUMAS, Stéphane BONU et Céline GARNIER

Sont nommés suppléants : Bernard VERVAET, André VADOT et Benjamin FARGEOT

5- ECLAIRAGE PUBLIC- Autorisation de travaux SYDESL

Monsieur le Maire fait part aux élus du projet d'éclairage public pour le remplacement des derniers foyers d'éclairages considérés comme vétustes. 23 foyers ont été recensés. Le plan

de financement mentionné par le SYDESL en date du 20 mai 2014 indique un coût total des travaux à 8839,82 € HT dont 4450 € HT à la charge de la Commune. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le projet présenté par le SYDESL et donne son accord sur la contribution estimative de la Commune d'un montant de 4 450 € HT.

6- LOTISSEMENT PRIN – Prise en charge extension du réseau électrique

Mr DUMAS explique aux élus que dans le cadre du lotissement « PRIN » une extension du réseau Erdf est nécessaire. Cette extension servira à alimenter ce futur lotissement ainsi que des terrains à construire à proximité de la Voie Communale n°5. La contribution de la Commune sera calculée sur 35 ml. La longueur totale de l'extension est de 60 ml dont 25 ml seront pris en charge par le lotisseur. Le coût total de l'opération est estimé à 3924,38 € HT. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur ces travaux et autorise Mr DUMAS à signer tout document se rapportant à ce dossier.

7- Contrat téléphonie et internet

Monsieur GRESS informe les élus qu'un contrat entre ACTUACOM et La Commune a été signé. Cette entreprise gèrera nos contrats « téléphonie et internet » à la place d'ORANGE. Une convention de prélèvement automatique sera signée entre la Commune, La société ACTUACOM et la Trésorerie Chalon Périphérie.

8 – Transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté d'agglomération

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) et la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ont prévu de nouveaux transferts de police spéciale en matière de voirie et en matière d'habitat au profit des intercommunalités. Les maires membres de cette intercommunalité peuvent faire part de leur opposition à ces transferts de police. Considérant que ces pouvoirs doivent rester du ressort du Maire afin de conserver la maîtrise de la police de circulation et du stationnement ainsi que celle de l'habitat. Monsieur DUMAS ne souhaite pas transférer au Président du GRAND CHALON les pouvoirs de police précités, un arrêté sera pris en ce sens.

9- FESTIVITES DU 14 JUILLET

Monsieur FARGEOT explique aux élus le déroulement des festivités qui auront lieu le samedi 12 juillet. Un feu d'artifice sera tiré vers 23H00. Proposition d'un repas sous forme d'assiette au prix de 6 €. Un rendez-vous est fixé à 14H00 pour la préparation de la soirée.

10 -QUESTIONS DIVERSES

Prochain Conseil Municipal : le 27 juin à 19H30.

Le Maire

Sylvain DUMAS